

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

CEP 2022 : ils sont au total 51 207 candidats en lice

H.N.M
Libreville/Gabon

DANS le prolongement de leurs visites de terrain visant à s'imprégner des conditions dans lesquelles travaillent les différents candidats aux examens officiels, la ministre de l'Éducation nationale, chargée de la Formation civique, Camélia Ntoutoume-Leclercq et sa collègue déléguée, Aubierge Sylvie Ngoma, se sont rendues hier en début de journée dans plusieurs centres d'examens où se sont déroulées les épreuves écrites du Certificat

d'études primaire (CEP), session 2022. Il s'agit de Martine-Oulabou, Plein-Ciel Bissegue, École publique de Nzeng-Ayong Lac (à Libreville) et celui du Cap Esterias, dans la commune d'Akanda. Si l'examen du CEP se déroule sans accroc dans les différents centres visités, les membres du gouvernement ont pu s'entretenir avec des candidats présentant certaines particularités. " Nous avons à cœur de valoriser tous les examens pour encourager les différents candidats, mais aussi avec une démarche

qui vise à démontrer que nous sommes pour une éducation inclusive comme nous le recommande le chef de l'État, qui fait de l'éducation une des priorités de son plan d'action ", a expliqué Camélia Ntoutoume-Leclercq. Dans cette logique, la membre du gouvernement a souligné que " vous avez pu découvrir avec nous, avec une grande émotion, des candidats qui vivent avec une déficience et nous devons les accompagner.



La ministre de l'Éducation nationale, Camélia Ntoutoume-Leclercq et sa collègue déléguée, hier dans un centre d'examen du Grand Libreville.

Ce sont des exemples de courage et de motivation, et au niveau de notre ministère de l'Éducation, nous faisons tout pour les accompagner ". Pour rappel, la proclamation du premier tour est prévue pour le 4 juin prochain.

MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 25 mai 2022
Appel d'Offres : N°01/AOO/MHU/2022
Nom du projet : Acquisition de matériel topographique
Source de financement : Budget de l'Etat 2022

1. OBJET

ns le cadre du renforcement des services, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme lance un appel d'offres pour l'acquisition de matériel topographique.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué en un lot unique et indivisible.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité stipulées au décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERE DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des Marchés Publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse mentionnée ci-dessous contre paiement au Trésor public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA ou de 100 000 FCFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse ci-dessous :

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
Secrétariat Général
Direction Centrale des Affaires Financières

Le Secrétaire Général du Ministère de
l'Habitat et de l'Urbanisme

Juliette Colette SKITT

Tel. : 066 63 31 24/ 066 19 60 24
WhatsApp : 074 80 64 70

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOTS DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 17 juin 2022 à 10 h 30 minutes et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre hors taxes conformément aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions du point 7 ci-dessus, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission qui est remplacée par une déclaration sur honneur de respecter les engagements résultants de la soumission et de l'attribution du marché en application des dispositions de l'article 100 du Code des Marchés Publics.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, **le 24 juin 2022, à partir de 11 heures 30 minutes dans la salle de réunion de la Société Nationale Immobilière (SNI).**

Le Directeur Général des Marchés
Publics


Eugène Pénafort MOUTSA-DYAME

Ascension : jeudi 26 mai férié, chômé et payé

Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et du Travail porte à la connaissance des employeurs et travailleurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998, réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret N° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, la journée du jeudi 26 mai 2022 marquant "l'Ascension" est déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.